

La situation de la femme turque, enjeu des réformes les plus urgentes.

mercredi 14 mai 2008, par [Perrine Lacoste](#)

A l'occasion de sa dernière visite officielle en Turquie, le Président de la Commission européenne, José Manuel Barroso (cf. notre édition du 12 avril 2008), a réitéré son souhait de voir entrer la Turquie dans l'Union européenne, tout en pointant du doigt les carences des actions engagées par le Gouvernement, en matière de droits de l'Homme.

Le respect des droits de l'homme et, par là même, des droits de la femme, fait partie intégrante de l'acquis communautaire et constitue une condition « sine qua non » de l'appartenance à l'Union européenne. Ce rappel à l'ordre des instances européennes fait suite aux craintes manifestées dernièrement par certains Etats membres de l'Union face au regain de l'offensive islamiste dans le pays qui viserait le droit des femmes, ainsi qu'à leurs interrogations sur la capacité et la volonté de la Turquie à satisfaire les conditions de respect de ces droits fondamentaux.

Une législation en avance sur la réalité quotidienne des femmes

La Turquie, qui dispose d'une législation très émancipatrice, eu égard au reste du monde musulman, a été à certains égards également très en avance sur certains pays de l'Union. Le droit de vote et le droit d'éligibilité ont été respectivement octroyés aux femmes en 1930 et 1934 soit, 20 ans avant la France. Atatürk a, en effet, très tôt accordé au statut de la femme, une place fondamentale au cœur de la société, considérant que « si une société ne marchait pas vers son objectif avec toutes les femmes et tous les hommes qui la composent, elle ne progresserait pas ». Dans sa volonté d'européaniser le pays, il avait à l'époque fortement encouragé l'émancipation des femmes par rapport au religieux, considérant que le concept de modernité se répandait dans la société par les femmes, car ce sont elles qui véhiculent les valeurs modernes face aux références coraniques interprétées de manière traditionnelle. Le statut des femmes à travers l'islam, s'est modernisé grâce à une urbanisation, une meilleure instruction, une augmentation de l'activité économique, l'ouverture de la société sur le monde du fait de la mondialisation et du développement des aspirations modernes.

La Turquie a connu ces dernières années des changements de société, avec l'élévation du niveau d'éducation, un meilleur accès à l'université et au marché du travail ainsi qu'une plus grande professionnalisation des femmes. Pressée par l'Europe de réformer une législation pénale pour le moins archaïque, et grâce à la mobilisation massive du lobbying féminin turc, la Turquie a profondément modifié son code pénal en 2004, réformant plus de 31 articles sur les discriminations sexuelles.

Malgré d'indéniables progrès, la Turquie reste aujourd'hui encore pétrie de paradoxes et embourbée dans un système qui fait la part belle aux traditions et coutumes. En dépit d'un théorique équilibre des droits entre les hommes et les femmes, les femmes turques subissent encore aujourd'hui une position subordonnée au sein de leur famille et sont loin d'avoir acquis un statut égal aux hommes et encore moins le partage égalitaire du pouvoir.

Ce n'est pas tant le dispositif légal qui fait défaut, mais son application effective dans la vie quotidienne des femmes. La bonne volonté du Gouvernement pour intégrer l'acquis communautaire ne suffit pas, elle doit se traduire par des mesures durables et concrètes. Certains souhaiteraient que « le pouvoir en place agisse en la matière, avec autant de diligence qu'il ne l'a fait s'agissant de la levée de l'interdiction du port du voile à l'université. »

Les pesanteurs d'une société restée très patriarcale

Si le nombre de femmes députées au sein de la Grande Assemblée a presque doublé lors des dernières élections législatives comptant aujourd'hui 52 femmes élues sur 550 membres, la représentation des femmes en politique reste toujours problématique. L'instauration d'un système de quotas sur les listes de candidats n'a toujours pas été adoptée et aujourd'hui le Parlement ne compte toujours pas de délégation aux droits de femmes à proprement parler. La difficulté de représenter les femmes en politique réside aussi dans la très grande diversité des situations et des mentalités sur tout le territoire, ainsi que dans une vision encore très patriarcale voire machiste du monde politique.

Le niveau d'instruction des femmes et leur statut social jouent un rôle fondamental dans la revendication de la liberté de choix et dans leur refus d'une éthique qu'on veut leur imposer. Pour être présentes sur la scène publique et être en mesure de revendiquer leurs droits, les femmes turques doivent atteindre l'indépendance professionnelle et l'autonomie financière. Malgré des améliorations sensibles, le chemin est encore long à parcourir.

Si la présence de femmes au sein du système universitaire a positivement évolué ces dernières années leur permettant un accès au marché du travail parfois plus satisfaisant que dans certains pays européens, leur représentation est encore insuffisante. Selon les chiffres de l'OCDE, la participation active des femmes de 15 à 64 ans serait de 24,3% contre 62% dans l'Union européenne. D'après les chiffres de la Fondation Européenne pour l'Amélioration des Conditions de Vie et de Travail, ce chiffre était encore de 27% en 2004 et de 35% en 1998 révélant un recul constant du nombre de femmes sur le marché du travail officiel. Certaines organisations féminines soulignent le fait « que le taux d'emploi des hommes n'ayant reçu qu'une éducation primaire voire moindre, est bien plus élevé que celui des femmes diplômées, illustrant ainsi la division traditionnelle des rôles dans la société, qui veut que les hommes soient plus présents sur le marché du travail et ce, quelque soit leur niveau d'études. »

L'accès à l'instruction est encore limité, notamment dans les zones rurales de l'Est et du Sud-est du pays. Selon les chiffres du Parlement européen, chaque année, plus d'un demi-million de jeunes filles ne fréquentent pas l'école, pourtant obligatoire, selon l'article 4 de la Loi fondamentale sur l'Education nationale. Certaines familles sont plus promptes à marier rapidement leurs filles plutôt que de les envoyer à l'école. Plus d'une femme sur cinq ne saurait ni lire ni écrire et dans les régions rurales, cette proportion atteindrait 50%.

Le schéma traditionnel des familles accordant plus d'importance au travail et au salaire des hommes, associé à une persistance de la division des tâches au sein des ménages (restriction à la mobilité des femmes pour prendre soin des enfants, des personnes âgées et des parents handicapés) renforce cette tendance. Le manque d'infrastructures comme les crèches ou garderies constitue un obstacle supplémentaire.

L'absence des femmes sur le marché officiel du travail s'explique aussi par leur forte présence sur le marché informel du travail qui représente 50,1% du volume total de l'emploi. Nombre d'entre elles travaillent durement dans l'agriculture, le plus souvent pour le compte de leur famille, signifiant une absence de rémunération. Elles ne bénéficient pas non plus d'une protection sociale et des avancées engendrées par les réformes communautaires en matière de droit du travail.

Les réformes successives du code du travail tendant à revaloriser le travail des femmes (égalité d'accès à l'emploi, protection sociale, congé parental, égalité de traitement) ont été faites mais la transposition des directives européennes demeure encore insuffisante. L'égalité des sexes reste théorique, les discriminations de genre sont encore monnaie courante.

La persistance inquiétante des violences faites aux femmes.

Mais le plus lourd problème lié à la condition des femmes en Turquie reste la persistance des violences domestiques. Si la société reconnaît depuis peu l'existence des violences à l'encontre des femmes, il est très difficile à ce jour d'obtenir des statistiques officielles précises sur le nombre de victimes.

La réforme du code pénal a permis de punir plus sévèrement les crimes d'honneur, de faire tomber sous le coup de la loi le viol au sein du mariage, de supprimer la réduction de peines accordées aux membres de la famille de la jeune fille qui se rendaient coupables de son assassinat après décision du Conseil de famille pour laver leur honneur des faits. Mais ces actes odieux n'ont pas pour autant disparu et l'impunité demeure. L'honneur de la famille et les pressions familiales peuvent être plus importants que le droit d'exister. Le nombre de suicides (ou meurtres maquillés comme tels), serait en augmentation dans l'Est du pays. Dans un autre registre, les tests de virginité ont été maintenus sur plainte et avec autorisation du juge ou du procureur mais sans le consentement de la jeune fille.

Les victimes de violences, de prostitution ou de mariages forcés, ne bénéficient encore que de très peu de moyens de protection et d'assistance. Malgré la nouvelle loi sur les communes qui prévoit la mise en place de foyers ou refuges dans les grandes agglomérations, ceux-ci sont encore trop peu nombreux. La peur des représailles et la non autonomie financière, condamnent bien souvent les victimes au silence et entraîne un nombre très faible des plaintes.

L'amélioration de la situation passera par une application concrète et sans faille des réformes par la justice turque, ainsi que par la mise à disposition par le Gouvernement des mécanismes administratifs qui font aujourd'hui cruellement défaut. Les fonctionnaires de police et de justice ne sont ni sensibilisés, ni formés pour faire face à ce genre de violences. Quant aux décisions de justice, les juges interprétant la loi de manière aléatoire, elles sont bien souvent injustes.

Si la situation des femmes en Turquie s'est améliorée ces dernières années, elle est encore loin de satisfaire aux valeurs et critères européens. Des réformes ont été faites, mais la loi ne suffit pas. Ce sont désormais aux mentalités d'évoluer. Le Gouvernement doit multiplier les actions visant à combattre les stéréotypes sur la place de la femme dans la société. Il doit intensifier la coopération avec la société civile pour faire progresser les droits de la femme. Par le biais de campagne d'information, de recherches et de formation, la société doit surmonter la persistance de la répartition traditionnelle des rôles entre les hommes et les femmes et les obstacles d'un système patriarcal.

La pleine autonomie des femmes fait partie du « tournant national global » que doit réaliser la Turquie afin d'atteindre le seuil de maturité requis pour intégrer l'Europe communautaire.

La route vers une société égalitaire et une justice sociale pleine et entière, est encore longue, mais les Turcs sont habitués aux changements (brutaux). L'espoir existe de voir un jour la fin de la subordination de la femme au sein de la société, mais il faudra du temps et de la pédagogie.

Sources

- Article original publié le 5 mai 2008 sur le blog de l'OVIPoT sous le titre : [La situation de la femme turque, enjeu encore et toujours des réformes les plus urgentes.](#)